

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

Sous la présidence de :

Mme Annick CHEVALIER (Maire)

Membres présents :

M. Benjamin BARDON
M. Sylvain DURET
M. Bernard-Paul EMINET
M. Luc LEGER
M. Paul MERCY
M. Patrick NOEL-LARDIN

Membres excusés :

Mme Audrey COUDERC pouvoir à M. Patrick NOEL-LARDIN
M. Henri GRIMONET pouvoir à Mme Annick CHEVALIER
Mme Annick POUPENEY pouvoir à M. Luc LEGER
Mme Catherine SENFT pouvoir à M. Sylvain DURET
M. Géraud RENAUDIN pouvoir à M. Bernard-Paul EMINET

Membres non excusés :

M. Jean SZLAPKA

Mme Annick CHEVALIER ouvre la séance à 20h30
Secrétaire de séance : Sylvain DURET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/03/2017

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03/04/2017

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

1. DELIBERATION POUR LA SUBVENTION CNAS

La subvention au CNAS est pour cette année de 1.410,15 € et concerne tous les employés communaux, sauf Philippe GERFAUT VALENTIN qui est pris en compte par la commune de GERBAIX.
Le Comité National d'Action Sociale (CNAS), propose en effet une offre unique et complète de

prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette subvention « Pour » ou « Contre ».

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'adhésion au CNAS est donc votée à l'unanimité pour l'année 2017.

2. DELIBERATION POUR LA VALIDATION DU CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET « CŒUR DE VILLAGE »

Mme le Maire demande à M. CHEVALIER Eric, rapporteur du projet, de présenter le compte rendu de la seconde réunion du jury de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre, le mardi 25 avril 2017 :

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du centre-bourg de notre village, dénommé « Cœur de village », un appel d'offres public a été lancé le 1^{er} mars 2017 pour déterminer le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de la conception et du suivi de la réalisation des travaux.

Un jury constitué d'élus, dont certains appartiennent à la commission d'appels d'offres, du rapporteur du projet et d'un représentant des habitants, membre du comité de pilotage, a été mandaté pour procéder à l'étude des offres reçues en deux temps :

- Le 4 avril 2017, étude des 11 dossiers de candidature reçus pour effectuer une première pré-sélection de 4 offres.
- Ces 4 équipes ont été convoquées le 25 avril 2017 pour présenter leur proposition respective, tant en terme de méthodologie et de compréhension des enjeux du projet que de coût financier. Chaque candidat disposait de 50 minutes de présentation suivies de 10 minutes de questions du jury.

Le CAUE de la Savoie, représenté par MM. Hervé Dubois et Pierre Chazelas, a apporté ses conseils méthodologiques sans prendre part au vote.

Les critères de choix étaient définis comme suit :

- Pertinence de la note méthodologique et compréhension des enjeux du projet : 60%
- Montant des honoraires : 40%

Les 4 candidats en lice étaient :

- **DYNAMIC CONCEPT**
Taux d'honoraires proposé : 6,80 % HT sur les espaces publics et 10,60 % HT sur l'ouvrage de bâtiment (halle)
Montant prévisionnel des honoraires sur la base du budget prévisionnel des travaux : 34.500 Euros HT
- **LOUP & MENIGOZ**
Taux d'honoraires proposé : 10,56 % HT sur l'ensemble du projet
Montant prévisionnel des honoraires sur la base du budget prévisionnel des travaux : 47.500 Euros HT avec une éventuelle option OPC de 3.500 Euros HT

- **WILLEM DEN HENGST**

Taux d'honoraires proposé : 7,00 % HT sur l'ensemble du projet

Montant prévisionnel des honoraires sur la base du budget prévisionnel des travaux : 31.500 Euros HT

- **ARTER**

Taux d'honoraires proposé : 10,54 % HT sur l'ensemble du projet

Montant prévisionnel des honoraires sur la base du budget prévisionnel des travaux : 47.430 Euros HT avec une éventuelle option OPC de 2.295 Euros HT

Sur la base de notes objectives pondérées selon les critères indiqués plus haut, le choix du jury s'est porté sur le cabinet WILLEM DEN HENGST. Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'approbation de ce choix : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le choix du cabinet WILLEM DEN HENGST donc voté à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Pour information la signature de l'acquisition des parcelles 1427 et 1430 est prévue dans les prochaines semaines
- Pour mémoire dans le cadre de la réalisation de 8 nouveaux logements par l'OPAC, il était convenu que les logements actuels seraient proposés à la vente à leurs locataires. Le conseil municipal tiendra son engagement et va prochainement engager cette procédure
- Le lundi 8 mai 2017 à 10H00 sera officiellement inaugurée au Guiguet l'Impasse Marcel Teppaz en présence de son fils Jean. Cette manifestation précèdera la cérémonie officielle du 8 mai prévue à 11H15 place de la Mairie
- La cérémonie de la « fête des mères » est programmée le 26 mai 2017 à 19H00
- Une fête de la musique et du village est prévue le 23 juin à partir de 19H00 au centre-bourg
- L'association ADICAE de Pont de Beauvoisin a proposé ses services pour l'animation de la commune, et ce, en l'absence de comité des fêtes. Cette collaboration pourra débiter pour l'organisation de la prochaine fête de la musique. Une rencontre a eu lieu avec la commission animation.

Fin du conseil municipal à 21h53

M. DURET
Secrétaire de séance

Mme Annick CHEVALIER
Président de séance